

## Plus d'infos ?

Tout savoir sur la prolongation, le renouvellement, la rémunération, le mouvement ? Un **article complet** sur notre site :

[www.se-uns67.net](http://www.se-uns67.net)

*Début de carrière / Stagiaires / Certification 2019 :  
TOUT SAVOIR !*

## Nous contacter

### Des questions ?

[seunsa67.formation@gmail.com](mailto:seunsa67.formation@gmail.com)

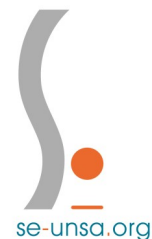
03 88 84 19 19

[www.se-uns67.net](http://www.se-uns67.net)

Hall de L'ESPE mardi et jeudi

Bon courage et à bientôt !

**Sébastien et toute l'équipe  
du SE-Unsa**



# Stagiaire PE Ma certification

Calendrier, Jury de certification,  
Titularisation...TOUT SAVOIR !



### Sébastien

*Responsable Début de carrière au SE-Unsa*  
[seunsa67.formation@gmail.com](mailto:seunsa67.formation@gmail.com)



# Calendrier 2019

- **Vendredi 29 mars 2019** : retour de l'évaluation du tuteur EMF.

- **du 1er avril au 22 mai** : visites des IEN dans les classes.

**Si plus de 36 jours d'absence, pas de visite de l'IEN !**

- **Vendredi 24 mai au plus tard** : retour de l'avis de l'ESPE .

- **les 4 et 6 juin 2019** : réunion du jury de certification pour étudier les dossiers des stagiaires. Ils font le point sur votre année de stage, et confrontent les avis ESPE, IEN pour prononcer la certification, ou convoquer les candidats qui ont des avis divergents ou nuancés.

- **Mercredi 12 juin** : consultation des dossiers à Colmar pour les stagiaires convoqués à l'entretien avec le jury de certification. Tu as la possibilité de consulter ton dossier d'année de stage pour préparer l'entretien. Pour cela, il faudra contacter la cellule de certification à Colmar et prendre rendez-vous au **03 89 21 56 56**.

**Si tu es convoqué(e), n'hésite pas à nous contacter pour t'aider à préparer l'entretien !**

**Si tu n'es pas appelé(e) à consulter ton dossier à la date du 13 juin, c'est bon signe !**

Il ne te reste plus qu'à valider tes impératifs de formation pour être certifié.

- **du 14 au 19 juin 2019** : entretiens avec le jury de certification.

- **Mardi 25 juin** : réunion finale du jury de certification.

- **à partir du 3 juillet 2019** : édition des arrêtés de titularisation, de renouvellement, de prolongation et de licenciement.

## Verdict du Jury

Plusieurs situations possibles après la réunion du jury de certification :

- moins de 36 jours d'absence, conditions de diplôme remplies, avis de jury favorable : **certification**

- moins de 36 jours d'absence, conditions de diplôme non remplies : **renouvellement de stage** (possibilité de certification sous condition d'obtention de diplôme, mais plus rare)

- moins de 36 jours d'absence, conditions de diplôme remplies, avis de jury défavorable : **renouvellement de stage** ou **licenciement** (ce dernier la plupart du temps pour insuffisance professionnelle ou mise en danger avérée des élèves)

- plus de 36 jours d'absence : **prolongation** de stage.

**TOUTES LES STATISTIQUES 2018 chiffrées sur notre site, rubrique Stagiaires / Certification 2019, tout savoir**